



**Evaluation annuelle
Plan stratégique
2017-2019**

Introduction :

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous présentons l'évaluation annuelle du plan stratégique 2017-2019.

A titre liminaire, nous rappelons qu'il est difficile pour notre intercommunale, compte tenu de son objet social, de mettre en place des indicateurs de performance. En effet, il est peu envisageable d'analyser le volume, le coût unitaire ou encore la qualité des services rendus.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la dénomination Sedifin a été abandonnée au profit d'IPFBW (Intercommunale pure de financement du brabant wallon). En effet, le Conseil d'administration a jugé utile de changer d'appellation dans le sens où la particule « Sedi » était devenue totalement obsolète et isolée. Seditel et Sedilec ayant disparu du paysage brabançon wallon. De plus, ce nouveau nom correspond mieux à l'objet social de notre intercommunale.

Le décret visant à renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics a exigé beaucoup de travail en interne pour respecter les délais imposés par le Gouvernement wallon. Les Assemblées générales du 19 juin 2018 ont validé la mise en conformité des statuts ainsi que le renouvellement des organes de gestion.

En parallèle, la nouvelle méthodologie tarifaire d'ORES, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019 (jusqu'au 31 décembre 2023), propose la mise en place d'une politique de mise en réserve équivalente à 30% du bénéficiaire, ce qui à l'avenir, évite à l'intercommunale de financer des recapitalisations. Cette méthodologie nous permet d'avoir une vision plus précise des dividendes à percevoir.

Après avoir fait couler beaucoup d'encre, l'enquête menée par différentes institutions (Administration des pouvoirs locaux, administration de l'énergie, cellule d'informations financières wallonne, la CWaPE, information judiciaire) sur le rachat par les intercommunales pures de financement wallonnes des parts détenues par Electrabel dans le capital d'Ores n'a relevé aucun élément mettant en doute la régularité de l'opération réalisée.

Enfin, la première éolienne d'Activent va sortir de terre en décembre. Pour rappel, Activent a pour objet le développement de projets éoliens et la production d'énergie renouvelable.

Synthèse des implications stratégiques pour 2018

- IPFBW participe à la dernière recapitalisation du GRD et rembourse ses emprunts pour la 2^{ème} année.
- IPFBW met tout en œuvre pour assurer un dividende aux communes associées.
- IPFBW poursuit sa politique de partenaire privilégié des communes.

I. Les secteurs d'activités et leur évolution

I.1.- Gestion des participations dans le GRD

Il est toujours bon de rappeler qu'IPFBW détient l'ensemble des participations (secteur Brabant wallon) dans le capital du gestionnaire de réseau de distribution en électricité et en gaz (ORES Assets). A cet égard et conformément aux dispositions statutaires, IPFBW s'engage solidairement à prêter son concours financier.

Toutefois, la nouvelle politique tarifaire 2019-2023 apporte quelques modifications positives :

- une visibilité de la vision financière à long terme (à tout le moins jusqu'en 2023) ;
- une stabilité du dividende ;
- une croissance annuelle du dividende ;
- une neutralisation des recapitalisations ;
- une politique de dividende en adéquation avec la méthodologie tarifaire 2019-2023 ;

Pour 2018, la recapitalisation d'ORES s'élève à :

- 2.629.989 € pour le secteur gaz ;
- 1.475.147 € pour le secteur commun ;

Le financement de ces montants se fait par la conversion de parts R en parts A.

Compte tenu des nouvelles dispositions statutaires d'ORES qui prévoient la disparition des parts « R », le Conseil d'administration a décidé de convertir le solde de parts R (après recapitalisation) en parts A.

Les emprunts :

En ce qui concerne le remboursement, les sommes suivantes seront versées aux différentes banques pour le 20 décembre 2018 :

- Belfius : 438.986,92 €
- BNP Paribas Fortis : 381.651,82 €
- CBC : 764.654,27 €
- ING : 52.813,09 €

Soit un total de 1.638.106,10 €

Implication stratégique pour 2018:

- IPFBW participe pour la dernière fois, avant 2023, à la recapitalisation du GRD.
- IPFBW paie ses charges d'emprunts aux différentes banques.

1.2. - Evolution des dividendes

La perception d'un dividende exceptionnel en provenance d'Ores nous a permis d'augmenter notre bénéfice et de distribuer un dividende plus élevé à nos communes associées.

Les réserves disponibles constituées de 2008 à 2015 en Ores Assets et détenues par Electrabel ont été « rachetées » par les intercommunales pures de financement, tout en les maintenant au bilan d'Ores Assets.

Le MOU du 22 décembre 2014 précise à ce titre que « Electrabel renoncera lors de son départ à la perception des réserves disponibles constituées en son nom au-delà de sa quote-part de 25%, étant entendu, par ailleurs que cette quote-part de 25% est comprise dans le prix de cession ».

Cette disposition permet de dégager un « gain » en faveur des pouvoirs publics car les réserves disponibles constituées par Electrabel entre 2008 et 2012 dépassaient le pourcentage de 25% des dites réserves.

ORES a pris la décision de distribuer aux pouvoirs publics associés (et plus spécifiquement les Intercommunales pures de financement) une valeur équivalente à ce « gain » tant pour le secteur électricité que pour le secteur gaz par prélèvement sur les réserves disponibles.

A ce prélèvement, s'ajoutera un complément sur les réserves disponibles rachetées à Electrabel pour autant que le ratio de fonds propres 2016 (corrigé du remboursement de parts R opéré en janvier 2017) sur RAB rémunérée 2016 dépasse un pourcentage de 50%.

Ci-dessous, une projection des estimations portant sur les années 2019 à 2023 :

Secteur Electricité							
	Moyenne 2011-2016	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne 2019-2023
Bénéfices GRD	€ 8 117 929	€ 9 313 845	€ 9 505 524	€ 9 705 640	€ 9 898 077	€ 10 060 326	€ 9 696 682
Mouvements réserve	-€ 905 544	-€ 2 794 154	-€ 2 851 657	-€ 2 911 692	-€ 2 969 423	-€ 3 018 098	-€ 2 909 005
Dividendes GRD	€ 7 212 385	€ 6 519 692	€ 6 653 867	€ 6 793 948	€ 6 928 654	€ 7 042 228	€ 6 787 678
- Public	€ 5 591 595	€ 6 519 692	€ 6 653 867	€ 6 793 948	€ 6 928 654	€ 7 042 228	€ 6 787 678
- Electrabel	€ 1 620 791						
Recapitalisation	€ 226 672						
Dividende net recapitalisations déduites	€ 6 985 713	€ 6 519 692	€ 6 653 867	€ 6 793 948	€ 6 928 654	€ 7 042 228	€ 6 787 678
% Div net / Bén (PAY OUT RATIO)	86,05%	70,00%	70,00%	70,00%	70,00%	70,00%	70,00%

Mvts Réserve + recapitalisation	€ 1 132 216	€ 2 794 154	€ 2 851 657	€ 2 911 692	€ 2 969 423	€ 3 018 098	€ 2 909 005
---------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Secteur Gaz							
	Moyenne 2011-2016	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne 2019-2023
Bénéfices GRD	€ 5 861 395	€ 5 965 832	€ 6 121 815	€ 6 286 109	€ 6 448 253	€ 6 593 268	€ 6 283 056
Mouvements réserve	-€ 671 746	-€ 1 789 750	-€ 1 836 544	-€ 1 885 833	-€ 1 934 476	-€ 1 977 980	-€ 1 884 917
Dividendes GRD	€ 5 189 649	€ 4 176 083	€ 4 285 270	€ 4 400 277	€ 4 513 777	€ 4 615 287	€ 4 398 139
- Public	€ 4 106 584	€ 4 176 083	€ 4 285 270	€ 4 400 277	€ 4 513 777	€ 4 615 287	€ 4 398 139
- Electrabel	€ 1 083 065						

Recapitalisation	€ 2 846 677						
Dividende net recapitalisations déduites	€ 2 342 972	€ 4 176 083	€ 4 285 270	€ 4 400 277	€ 4 513 777	€ 4 615 287	€ 4 398 139
% Div net / Bén (PAY OUT RATIO)	39,97%	70,00%	70,00%	70,00%	70,00%	70,00%	70,00%
Mvts Réserve + recapitalisation	€ 3 518 423	€ 1 789 750	€ 1 836 544	€ 1 885 833	€ 1 934 476	€ 1 977 980	€ 1 884 917

I.3. – Energie Brabant wallon

Le décret « Bonne gouvernance » visait également les filiales des intercommunales.

En effet, du fait que notre Intercommunale détient une participation au capital à hauteur de plus de 50% du capital, elle est désormais soumise à la tutelle d'annulation. Dans ce cas, la dénomination « filiale » est abandonnée au profit de « société à participation publique locale significative ». Cette mesure permet au Gouvernement wallon d'annuler toute décision prise qui selon lui ne respecterait pas l'intérêt général.

IPFBW est compétente pour nommer les représentants de l'intercommunale au sein de la société à participation publique locale significative. En sa séance du 19 juin 2018, le Conseil d'administration a désigné les administrateurs d'EBW.

Notre intercommunale doit exercer un contrôle et dès lors, se positionner sur tous les projets de décision relatifs aux prises ou retrait de participation dans toute personne morale de droit public ou privé, aux cessions de branches d'activités et d'universalités ainsi qu'aux rémunérations relevant de l'assemblée générale ou du principal organe de gestion.

Le conseil d'administration dispose d'un délai de 30 jours pour rendre un avis conforme.

EBW a prévu une Assemblée générale le 9 octobre 2018 en vue d'adopter la mise en conformité de ses statuts. Le décret prévoyait un délai de 12 mois dès son entrée en vigueur.

A noter également que la rétribution des mandats dans la société à participation publique locale significative due en raison de la participation d'un administrateur d'une intercommunale aux réunions d'organes dans la SPPLS où il siège en raison de la représentation de l'intercommunale est directement versée à celle-ci.

Le Conseil d'administration est attentif aux activités d'EBW.

Implication stratégique pour 2018:

- IPFBW assure le versement d'un dividende.
- IPFBW suit la mise en conformité d'EBW par rapport au décret bonne gouvernance ainsi que ces activités.

II. Gestion financière

IPFBW joue pleinement son rôle d'holding financier et s'intéresse aux enjeux liés à la réorganisation du paysage énergétique wallon.

Rapprochement ORES – RESA :

Afin de consolider le réseau de distribution wallon, le rapprochement entre ORES et RESA a longuement été évoqué avec, au départ des discussions portant sur d'une part, le rachat de RESA par ORES et d'autre part, une fusion entre ORES et RESA.

Les deux premières pistes ont été abandonnées pour laisser place éventuellement à une collaboration plus opérationnelle portant sur le smart metering, l'architecture d'entreprise (logiciel, inventaire, territoire de collaboration en terme d'exploitation), l'orientation client (site internet, achats groupés pour diminuer les coûts à refacturer, ...).

Pour une bonne concrétisation, il convient de créer un climat de confiance et de collaboration entre les deux entreprises.

Le Conseil d'administration est attentif à l'évolution de ce rapprochement.

Réorganisation du réseau de transport en Wallonie :

Des réunions sont actuellement en cours pour redéfinir la gestion des réseaux de transport et consolider l'actionnariat wallon en Publi-T et Publigaz.

L'opération actuellement à l'étude consisterai en :

- ce que les IPFW apportent leurs parts Publi-T et Publigaz à Socofe et ce, en échange de nouvelles parts Socofe, sur base de valorisations financières identiques pour la vente des parts sociales entre Socofe et Nethys ;
- la garantie d'une politique des dividendes en Socofe qui veille à maintenir les revenus émanant de Publi-T et Publigaz avant et après la réorganisation. Notons qu'à ce stade, il n'y pas encore d'objectivation des chiffres.

Le point sera fait régulièrement sur les avancées de ce dossier.

III. Services aux communes

III.1 – Marchés groupés

IPFBW continue à organiser au profit des communes - et autres entités publiques du Brabant wallon - des marchés groupés dans divers domaines tels :

- L'électricité ;
- Le gaz ;
- Les assurances ;
- Les services postaux ;

En ce qui concerne l'électricité et le gaz :

Pour la première fois depuis le lancement de ce marché, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour une formule de prix à cliquer. Un seul cahier des charges a été rédigé pour les lots se rapportant à l'électricité et au gaz.

Les lots ont été attribués comme suit :

Lot I - Basse tension : ENGIE
Lot II – Haute tension : EDFLuminus
Lot III – Eclairage public : ENI (devenu ENECO)
Lot V – Gaz : EDFLuminus

En ce qui concerne les assurances :

Le Conseil d'administration a décidé de relancer un marché couvrant la période de 2019-2022.

Il comporte 5 lots qui ont été attribués comme suit:

- Lot I : Assurance des personnes attribué à AXA pour un montant de prime annuelle brute de 1.702.577,66 € ;
- Lot II : Assurance Dommages matériels attribué à AXA pour un montant de prime annuelle brute de 559.809,90 € ;
- Lot III : Assurance Responsabilité civile attribué à AXA pour un montant de prime annuelle brute de 543.977,85 €;
- Lot IV : Assurance Automobile attribué à Ethias pour un montant de prime annuelle brute de 779.662,71 €;
- Lot V : Assurance Soins de santé – n'a pas été attribué et ce pour défaut d'égalité et de transparence entre les opérateurs économiques.

III.2. - Développement d'une cellule « énergie »

Compte tenu des nombreuses solutions déjà proposées par les différentes institutions publiques, le Conseil d'administration a décidé, avant de se positionner plus en avant, de sonder le pouvoir politique en place pour mieux cerner les besoins, les solutions déjà existantes et les partenaires actuels (SPW, Fédéral ou autre institution suprarégionale).

Toutefois, le Conseil d'administration, en collaboration avec *inBW*, reste attentif aux solutions qui permettent d'œuvrer dans la rénovation énergétique du bâti wallon.

III.3. - Economie d'énergie et développement durable

Nous pouvons reprendre que le même texte que pour la précédente évaluation, à savoir :

que le SPW via son plan UREBA (rénovation énergétique des bâtiments) octroient des primes aux communes. Elles portent essentiellement sur :

1. installation de systèmes (pompe à chaleur, chauffage de l'eau par panneaux solaires, chaudière biomasse) exploitant des sources d'énergies renouvelables ;
2. installation ou extension d'un réseau de chaleur ;
3. installation d'une unité de cogénération de qualité ;
4. isolation thermique des parois du bâtiment (vitrages, portes, murs, toitures, planchers) ;
5. remplacement et amélioration du système de chauffage (chaudière à condensation, partition du système, vannes thermostatiques, régulation) ;
6. remplacement et amélioration des installations d'éclairage ;
7. installation d'un équipement électrique rotatif (pompe, ventilateur, compresseur) dont le moteur est équipé d'une régulation à vitesse variable ;
8. installation d'un équipement dans le domaine de la ventilation, du refroidissement et de la protection contre la surchauffe ;
9. installation de tout autre équipement ou système particulièrement performant qui a trait à l'amélioration de la performance énergétique d'un bâtiment, à l'exclusion des systèmes exploitant des sources d'énergies renouvelables non repris au point 1

De plus, le Gouvernement wallon a décidé d'utiliser de la technologie LED pour l'ensemble de l'éclairage communal, sans impacter financièrement les communes.

Il s'agit d'une opération sur du long terme qui devrait se terminer en 2030. Cette décision influencera positivement la facture d'éclairage public des communes, qui à ce stade est un poste conséquent des dépenses communales.

De 2020 à 2030, ORES Assets remplacera les luminaires publics communaux avec une priorité donnée aux ampoules les plus économes.

A ce stade, le LED est garanti quinze ans et permet des économies d'entretien et de renouvellement.

Implication stratégique pour 2017-2019 :

IPFBW poursuit sa politique d'achat groupé et se penche sur de nouveaux services à offrir aux communes associées tout en respectant son objet social.

IV. Evolution des intercommunales pures de financement

Mise en conformité :

Avec l'application du décret « bonne gouvernance », toutes les intercommunales ont dû revoir en profondeur leur mode de fonctionnement. Lors des séances du Conseil de gérance du GIE, le point était régulièrement fait sur les modifications qu'il convenait d'entreprendre.

Participation dans Activent :

Dans le cadre de ce partenariat, un premier projet a été proposé et approuvé au Conseil d'administration d'ActiVent Wallonie le 14 septembre 2018. Il s'agit de la construction d'une éolienne à Le Roeulx.

Caractéristiques et hypothèses du projet :

- projet d'une éolienne (sur un parc de 5 éoliennes) située sur le territoire de la commune du Roeulx ;
- éolienne Enercon d'une puissance de 2,3 MW ;
- CAPEX de 3,2 M € (ce qui signifie un investissement de 160.000 € pour IPFBW) ;
- étude des vents du parc (P50) : 2.000 h/an ;
- production attendue : 4,4 GWh ;
- durée de vie estimée de l'éolienne : 20 ans ;
- durée d'octroi des certificats verts : 15 ans (réservation déjà effectuée) ;
- prix de transfert à EDF Luminus : 182 k €/ MW ;
- IRR attendu du projet : 6,8%.

Planning prévisionnel :

- Décembre 2018 : Construction
- Novembre 2019 : Mise en exploitation

A noter que le souhait du Gouvernement wallon est de développer les parcs éoliens au sein des zones d'activités économiques.
